

Guide d'entretien et de garantie

Merci pour votre achat



- 1 Prenez connaissance des détails de la garantie de votre porte de garage Garaga.
- 2 Lisez les conseils d'entretien pour votre nouvelle porte de garage Garaga.
- 3 Assurez-vous de lire attentivement les consignes de sécurité avant de faire l'installation de votre porte.
- 4 Si vous avez des questions : info@garaga.com



Informations IMPORTANTES Pour votre sécurité

Ne tentez pas d'ajuster vous-même le système de ressorts, les pièces qui y sont attachées et les câbles de levage. Le tout est sous forte tension et il en va de votre sécurité. Demandez plutôt au professionnel en portes de garage Garaga qui vous a vendu la porte de venir faire une vérification.

Informations importantes à lire et à conserver

Entretien de votre porte

Considérez votre porte de garage au même titre que toute autre pièce importante de la maison. Faites-en l'entretien suggéré et elle fonctionnera à merveille.

Nettoyage de votre porte

Rincez votre porte à l'aide d'un boyau d'arrosage pour enlever la poussière. Avec une mitaine qui sert au nettoyage d'une automobile, lavez la porte avec un produit nettoyant de type « savon-cire » tel qu'utilisé pour laver votre automobile et rincez. (Suivre les consignes inscrites sur la bouteille). Évitez les nettoyeurs abrasifs ou les liquides très forts et ne jamais utiliser de machine de lavage à haute pression (pulvérisateur).

L'application une fois par année d'une mince couche uniforme de cire liquide pour automobile, tout en évitant de laisser des dépôts dans le grain de bois, protégera le lustre et redonnera de l'éclat à votre porte. (Suivre les consignes d'applications inscrites sur la bouteille de cire). Si des dépôts de cire restent coincés dans le grain de bois, brossez délicatement la porte avec une brosse de soie à poils souples. (Évitez d'accumuler de la cire près des cadrages de fenêtres et des moulures décoratives).

Nettoyage des coupe-froid de cadre et du bas de la porte

Les coupe-froid Garaga sont de haute qualité. Nous vous suggérons de les nettoyer avec un détergent tout usage pour vinyle, le même que vous utilisez pour vos meubles d'extérieur. Bien rincer ensuite avec un boyau d'arrosage. Lubrifiez-les une fois tous les trois mois (ou plus souvent selon la fréquence d'utilisation) avec le lubrifiant pour PVC, ou bien, utilisez un produit à base de silicone. Ne jamais utiliser un lubrifiant à base de pétrole; le pétrole attaque le caoutchouc qui doit demeurer flexible pour une bonne efficacité. Pour le coupe-froid du bas de porte, il est inutile de l'écraser sur le plancher en

demandant le maximum de pression à l'ouvre-porte, car il s'abîmera avec le temps. Il en va de même pour les coupe-froid du cadrage extérieur. Ceci nuira au bon fonctionnement à cause de la friction appliquée sur la porte.

Lubrification des rails, pentures, roulettes et ressorts

Utilisez le lubrifiant pour métal offert par Garaga pour lubrifier les roulettes et les pentures. Pour les rails, utilisez le lubrifiant Garaga, principalement dans la courbure du rail. Il en va de même pour les ressorts, vous prolongerez ainsi leur durée de vie.

L'ouvre-porte de garage électrique

Notez que pour la plupart des ouvre-portes, il n'est pas nécessaire de les lubrifier. Ils ont été lubrifiés au départ avec une graisse spéciale. Procédez à la vérification de votre ouvre-porte automatique une fois par 3 mois. Faites fonctionner la porte manuellement. Une porte de garage équilibrée correctement se soulève facilement d'une seule main. Si elle est déséquilibrée ou si elle force, faites appel aux services d'un professionnel en portes de garage Garaga.

Assurez-vous que la porte s'ouvre et / ou se ferme complètement. Au besoin, réglez les commandes de course et / ou de force. La plupart des ouvre-portes sont munis de deux boutons qui servent à cet ajustement. Consultez votre guide d'instructions du fabricant de l'ouvre-porte de garage électrique. Vérifiez aussi les détecteurs d'inversion de sécurité photoélectrique. La porte de garage doit inverser automatiquement son mouvement si un objet ou une personne se trouve dans sa course. Assurez-vous qu'ils soient bien branchés et bien alignés. Finalement, ne laissez jamais les enfants jouer avec l'ouvre-porte. Gardez la télécommande à un endroit inaccessible par eux.

N° de série :

Le numéro de série identifie votre porte dans les dossiers du fabricant. Nous vous suggérons de l'avoir disponible en cas de communication avec votre distributeur de produits Garaga.

Date :



8500, 25^e Avenue, St-Georges QC G6A 1K5 CANADA
Tél. : 418 227-2828 info@garaga.com garaga.com



Garantie à vie limitée - Programme SATISFACTION TOTALE

Portes résidentielles à usage non commercial

Garaga inc. garantit à vie (limitée) ses portes de garage de modèles H-Tech, Top-Tech, Collection Townships (Princeton, Eastman, Cambridge), Standard+, Acadia 138 et Vantage à compter de la date d'installation contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales, contre la perte de sa qualité structurelle due à la délamination de la mousse isolante rendant la porte inopérante et contre toute craquelure et pourrissement des embouts de bois. D'autres conditions applicables à la validité de la garantie apparaissent plus bas.

Pour les portes Collection Townships (Princeton, Eastman, Cambridge), Garaga garantit les moulures de PVC pour une période de dix (10) ans, à compter de la date d'installation, contre la décoloration et de cinq (5) ans contre le décollement des moulures de la porte en acier.

Garaga garantit ses portes de garage Regal 24, Regal N24 et Regal N25 pour une période de 15 ans, à compter de la date d'installation contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales. D'autres conditions applicables à la validité de la garantie apparaissent plus bas.

Pour tous les modèles de portes de garage non isolés, les égratignures et bosses mineures ne sont pas considérées comme des défauts.

L'ensemble Econo+ et Artic 12 est garanti 5 ans à compter de la date d'installation contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales. D'autres conditions applicables à la validité de la garantie apparaissent plus bas.

Garaga garantit ses unités de fenêtres scellées (thermo) identifiées Garaga, contre la formation de condensation pour une période de dix (10) ans et contre le bris thermique pour 1 an à compter de la date d'installation de la porte. Les unités scellées doivent avoir été installées par Garaga ou un distributeur autorisé. Les bris des unités scellées ne sont pas couverts par la garantie après l'installation et acceptation du client.

Garaga garantit ses ferronneries résidentielles Dura+ contre toute défectuosité de matériel et de fabrication pour une période de deux (2) ans à compter de la date de fabrication et d'un (1) an pour la boulonnée et ce à compter de la date de fabrication.

Toutes autres pièces ou composantes du système de porte non couvertes par la garantie limitée décrite plus haut, sont garanties pour une période d'un (1) an à compter de la date d'installation contre tout défaut de fabrication et de matériel.

Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur original du produit et ne peut être transférée. La garantie s'applique pour les portes à usage résidentiel seulement et n'est pas valide pour une porte à usage commercial ou locatif.

Garantie décroissante sur tout le matériel : la garantie sera entière la première année et sera par la suite réduite au prorata des années écoulées, selon le nombre total d'années de la garantie. Pour fins de calcul du prorata, la garantie à vie sur les portes de garage H-Tech sera considérée comme étant de trente (30) ans. Pour toutes les autres portes de garage isolées (incluant la Collection Village avec construction Vantage), la garantie à vie sera considérée comme étant de vingt-cinq (25) ans, à l'exception de la garantie pour la Collection Village avec construction Regal qui sera de 15 ans. La valeur de la garantie est calculée sur le prix de vente payé par le distributeur au moment de la réclamation.

Description de la garantie

En achetant un produit Garaga, l'acheteur accepte la présente garantie et la reconnaît comme seule garantie officielle, excluant de ce fait toute autre représentation, garantie ou condition, expresse ou implicite, donnée par qui que ce soit, sauf par écrit par un agent autorisé de Garaga.

Ces garanties sont effectives sous réserve des restrictions suivantes :

- le produit n'a pas été modifié ou repeint par ou pour le consommateur.
- le matériel a été utilisé dans des conditions normales de service et aux fins prévues, soit une utilisation résidentielle individuelle (excluant les propriétés multiples ou en copropriété).
- l'installation du produit a été effectuée adéquatement, sujet à une inspection par un agent de Garaga.
- advenant le cas d'une telle installation, la garantie contre la délamination sera réduite de 50% (15 ans sur les portes H-Tech, de 12 ½ ans sur les portes Top-Tech, Collection Townships (Princeton, Eastman, Cambridge), Standard+, Acadia 138 et Vantage et 7 ½ ans sur les portes Regal et Regal isolée.

Toute réclamation doit être soumise par écrit auprès du fabricant dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut allégué, et reçue par Garaga à l'intérieur de la période de garantie, sans quoi la garantie ne sera pas honorée.

Ces garanties excluent expressément :

- tous frais de transport du produit de remplacement;
- tous frais d'installation et de main-d'œuvre liés au remplacement d'un produit, à moins qu'ils soient honorés par le distributeur autorisé de Garaga selon la portée de sa propre garantie sur la main-d'œuvre;
- tous frais de peinture dans le cas où une porte a été repeinte par ou pour le consommateur;
- tous frais que l'acheteur des produits Garaga pourra encourir dans l'exercice de cette garantie;
- **tous frais provenant d'une défectuosité de matériel ou conséquences accidentelles;**
- toute responsabilité quant aux changements de modèles, de matériaux, de couleurs standard, etc. effectués par Garaga et/ou ses fournisseurs, depuis la date d'achat du produit.

Garaga se réserve le droit de fournir des produits de qualité similaire, mais de couleur différente pour remplir ses obligations advenant le cas où elle ne pourrait fournir des produits de la même couleur que celle d'origine ou si, selon son opinion, une porte de couleur différente pourrait empêcher un problème de réapparaître. Garaga peut aussi choisir de remplacer une section de porte seulement. En cas de délamination, Garaga peut choisir de réparer ou de remplacer la section délaminée.

Entretien effectué par le consommateur

L'utilisateur de produits Garaga s'engage à effectuer l'entretien [annuel] recommandé et prescrit par Garaga (voir guide d'installation, d'entretien et de garantie). **L'utilisateur reconnaît avoir reçu copie de ce guide d'installation, de maintenance et de garantie.**

RENONCIATION

À l'exception des garanties expressément incluses aux présentes, Garaga, par les présentes, rejette et exclut toutes représentations, garanties et conditions, qu'elles soient écrites ou verbales, implicites, statutaires ou autres en relation avec ses produits et toutes les composantes et les éléments de ces derniers, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, les garanties et conditions implicites quant à la bonne qualité marchande du bien et sa capacité d'adaptation pour un but particulier, incluant toute et chacune des garanties et conditions retrouvées dans les lois applicables sur la vente d'objets.

Cette garantie est entrée en vigueur depuis le 1^{er} Juin 2010